



Les Percots Béthunois

Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Agréée par le ministère de l'agriculture (4.7.42)
Affiliée à la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.

Président
Daniel VANTOUROUX

M. Pascal Sailliot
Président de la Fédération des Associations
Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Pas-de-Calais
Rue des Alpes
62510 Arques

Béthune le 9/09/2019

Objet : Demande de création d'un arrêté de pêche

L'association agréée LES PERCOTS BETHUNOIS de Béthune demande la création d'un arrêté interdisant la pratique de la pêche sur une zone de la GARE D'EAU DE BEUVRY, pour une période 5 ans.

Cette mesure, a pour but de protéger un milieu aquatique favorable à la reproduction des espèces piscicoles et à leur croissance.

Comme le montre la cartographie en annexe 1, la zone à mettre sous protection s'étend du fond de la gare d'eau pour la partie droite de la carte et avant le premier rétrécissement de la voirie (photo 1) et pour la partie gauche au fond de la gare d'eau et avant le troisième rétrécissement de la voirie (photo 2).

Veuillez agréer Monsieur le Président l'assurance de ma considération distinguée

LE PRESIDENT


D. VANTOUROUX

Toutes correspondance doit être adressée à monsieur le Président 352 rue Jean Rostand
62400 BETHUNE - Tél. : 06.68.19.64.95 - courriel : daniel.vantouroux@wanadoo.fr

Annexe 1 : Réserve de pêche sur la Gare d'Eau de BEUVRY

La vue Générale:



Zone d'interdiction :

